

AVIS DE PUBLICITÉ
PRÉALABLE A LA DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DE COURTE DURÉE
DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE EXPLOITATION ÉCONOMIQUE
GESTION DU CAMPING MUNICIPAL DE SAINT VICTOR (07) ET DE SON SNACK-BAR

Date de publication : 4 mars 2023

Supports de publication :

- **Site internet de la Commune de SAINT VICTOR**
- **Affichage en Mairie de SAINT VICTOR**
- **Page Facebook officielle de la Commune de SAINT VICTOR**

En application de l'article L 2122-1-1 alinéa 2 du Code de la Propriété des Personnes Publiques, afin d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public pour une exploitation économique, la Commune de SAINT VICTOR (07) procède à une publicité préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation de courte durée, dans le cadre d'un titre précaire et révocable.

Le présent avis est publié durant 30 jours calendaires soit jusqu'au 3/04/2023.

Type d'occupation proposée :

- Autorisation d'occupation temporaire pour une activité saisonnière d'exploitation et de gestion du camping municipal (2 étoiles, 33 emplacements) et de son local de restauration (snack-bar).
- Licence 4 mise à disposition par la Commune pour l'exploitation du bar.
- Obligation de résidence du gestionnaire sur place 24h/24 et tous les jours (chalet meublé mis à disposition).
- Ouverture des lieux sur une plage horaire étendue (7h/minuit).
- Offre de restauration rapide, originale, soignée et de qualité. La carte devra offrir un choix assez large permettant une alimentation équilibrée avec des prix adaptés à la clientèle du camping. Une offre de snacking est également nécessaire : pizza, frites... Ouverture obligatoire les week-ends.

Situation des dépendances concernées : Camping municipal de SAINT VICTOR, sis Lieudit Chantelermuze, 07410 SAINT VICTOR - comportant un terrain de camping, une salle de snack-bar avec terrasse, sanitaires, cuisine aménagée et un chalet en bois meublé

Date d'effet de l'occupation : 21 avril 2023 pour une ouverture le 28 avril 2023

Date d'échéance de l'occupation : 15 octobre 2023

Redevance :

- Gestion du camping : 600 € par mois, chaque dernier jour du mois (premier et dernier versements calculés au prorata du temps passé).
- Exploitation du snack-bar : aux entiers bénéfiques et risques de l'exploitant.

Modalités de présentation des intérêts concurrents :

Toute personne intéressée par l'exploitation du camping municipal et de son snack-bar, aux conditions générales énoncées dans le présent avis, peut se manifester **jusqu'au 10/04/2023 en déposant un dossier de candidature en mairie**

Toute manifestation d'intérêt donnera lieu à la délivrance d'un accusé de réception.

Pour toute demande d'information complémentaire, contacter M. Alain MESBAH-SAVEL, Maire de Saint-Victor, téléphone : 06 07 31 24 15.